

Communiqué de presse
Le 25 avril 2023

Le Département et le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne signent une convention de partenariat



©Département77 – Barthélémy Ruggeri

Le 25 avril 2023, le Département de Seine-et-Marne et le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne (CDOM 77) ont signé une convention de partenariat réaffirmant leur engagement commun pour lutter contre la désertification médicale.

La signature de cette convention de partenariat par la vice-présidente du Département en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale Anne Gbiorczyk, et la présidente du CDOM 77 Claire Siret, concrétise une collaboration importante. Elle permet l'éclosion de projets communs relatifs à l'attractivité et à l'accessibilité médicale du Département via un chargé de mission dédié, notamment dans le cadre de l'accompagnement territorial à la maîtrise de stage universitaire. Ce chargé de mission « accueil et formation des professionnels de santé » aura la charge d'assurer l'interface entre le CDOM 77 et le Département de Seine-et-Marne.

Ce poste dédié et porté par le Département repose sur les missions suivantes :

- promouvoir et favoriser l'accès à la maîtrise de stage universitaire au sein du Département
- identifier les difficultés d'accès aux sites de stage et contribuer à l'optimisation des conditions d'accueil
- contribuer au développement de nouveaux dispositifs ou mesures permettant d'accroître l'accessibilité et l'attractivité des sites de stage départementaux
- promouvoir les atouts du Département en termes notamment de cadre de vie.

À travers cette convention, le Département s'engage ainsi à :

- **accompagner le CDOM 77 dans ses démarches** auprès des professionnels de santé volontaires, ainsi que ceux déjà agréés à la maîtrise de stage
- **conseiller le CDOM 77 par ses missions** de renforcement de l'attractivité et de l'accessibilité des sites de stage ambulatoire
- **participer au comité de suivi avec le CDOM 77** sur l'état actualisé de l'offre de stage du territoire et sur les avancées en termes d'attractivité et d'accessibilité des sites identifiés
- **mettre en place un comité stratégique avec le CDOM 77** au cours duquel le bilan d'activité annuel du chargé de mission sera présenté.

Le CDOM 77 s'engage, en tant que garant de la profession médicale à :

- **identifier les professionnels de santé du territoire** en capacité à devenir MSU (Maître de Stage des Universités) et à promouvoir le rôle du chargé de mission auprès de ces derniers
- **accompagner le chargé de mission dans ses démarches** auprès des professionnels de santé volontaires ainsi que ceux déjà agréés
- **informer le Département des intentions d'installation de jeunes médecins** identifiées sur le territoire de par ses liens avec les facultés de médecine
- **conseiller le Département dans ses missions** de renforcement de l'attractivité et de l'accessibilité des sites de stage ambulatoire
- **participer au comité de suivi avec le Département** sur l'état actualisé de l'offre de stage du territoire et sur les avancées en termes d'attractivité et d'accessibilité des sites identifiés
- **participer au comité stratégique** au cours duquel le bilan d'activité annuel de la chargée de missions au CDOM 77 sera présenté.

« Nous souhaitons mettre en place avec le CDOM 77 un plan d'actions pragmatiques pour renforcer et diversifier la présence médicale en Seine-et-Marne. Cette signature de convention s'inscrit dans notre stratégie de reconquête médicale pour garantir, à tous les habitants, y compris ceux qui vivent dans les zones les plus reculées du Département, un accès à des soins de qualité », déclare Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.

« Face au défi du manque de médecins et plus généralement de l'attractivité médicale, le Département de Seine-et-Marne accompagne les projets qui contribuent à développer l'offre de soins sur le territoire. C'est pourquoi le Département est fier de ce partenariat avec le CDOM 77 et continuera de consacrer du temps, de l'énergie et des moyens conséquents pour renforcer la politique départementale de santé et répondre aux besoins et aux attentes des seine-et-marnais », ajoute Anne Gbiorczyk, vice-présidente du Département en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale.

Contacts presse :

Anne-Laure Boinnard – 06 79 38 52 96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr

Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 – pauline.maingre@departement77.fr